

Le Brexit un an après : un souci pour nous, une catastrophe pour eux

Nicole Gnesotto, professeure du Cnam, spécialiste de l'UE

Publié le 18 juillet 2017 – Mis à jour le 7 novembre 2018

Après une première contribution sur le Brexit suite au référendum, la professeure du Cnam Nicole Gnesotto dresse un premier bilan, un an après cette rupture.



© David Marsh - Noun project

Le 23 juin 2016, contre toute attente, les Britanniques votaient à 51,9% en faveur du Brexit. Cette décision de quitter l'Union européenne, que la Grande Bretagne avait rejointe en 1973, résonna comme un coup de tonnerre dans le ciel bruxellois. La catastrophe apparaissait identique pour les deux parties. Du côté de l'UE, un processus de décomposition politique était engagé, qui pouvait faire boule de neige dans d'autres pays, et qui risquait de mettre à mal des acquis aussi essentiels que le marché unique et le fonctionnement bien huilé des institutions européennes. Du côté du Royaume-Uni, la division du pays était colossale, le choc psychologique, monétaire, juridique, économique s'avérait aussi gigantesque que difficile à anticiper.

Non, nous ne sommes pas dans le même panier

Un an après, le bilan se révèle très différent. Le Brexit est sans aucun doute un souci pour l'UE, mais c'est un problème maîtrisé et surmontable. En revanche, le Brexit apparaît comme une catastrophe majeure et durable pour la Grande-Bretagne, dont nul ne sait quelle sera l'issue.

Du côté de l'Union, passé le premier effet de surprise, les chefs d'État et de gouvernement ont réussi à maintenir l'unité la plus totale dans leurs positions et leurs attitudes à l'égard du Royaume-Uni. En dépit des tentatives britanniques de diviser les Européens sur les principes devant régir les futures négociations, les 27 ont maintenu un consensus remarquable sur le point central : pas d'accès au marché unique sans respect des quatre libertés par la Grande-Bretagne (liberté de circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes). « *La préservation de l'intégrité du marché unique exclut une participation fondée sur une approche secteur par secteur. Un pays non membre de l'Union, qui n'a pas à respecter les mêmes obligations qu'un État membre, ne peut avoir les mêmes droits et bénéficier des mêmes avantages qu'un État membre. Afin de ne pas compromettre la position de l'Union, il n'y aura pas de négociations séparées entre tel ou tel État membre et le Royaume-Uni sur des questions relatives au retrait du Royaume-Uni de l'Union* » [1]

Du côté britannique, la dynamique n'a cessé de se dégrader. Sur le plan politique, la nouvelle Première ministre, Theresa May, se retrouve très affaiblie après avoir perdu les élections législatives anticipées qu'elle avait elle-même décidé de tenir le 8 juin dernier. Il sera difficile pour la Grande-Bretagne de mener un « Brexit dur », avec une Première ministre affaiblie et peut-être amenée à changer d'ici quelques mois. La question de l'autonomie pro-européenne de l'Écosse, tout comme celle des relations entre les deux Irlande, ont ouvert des abîmes d'incertitude quant au maintien de l'unité du Royaume. Le désarroi de la population, notamment chez les jeunes qui avaient voté pour le « *remain* » à 66% pour les 18-24 ans et 52% pour les 25-49 ans, a déjà entraîné le doublement des demandes de naturalisations auprès des autres pays de l'Union. Sur le plan économique, si la livre s'est redressée après la chute de 20% qu'elle avait connue au lendemain du Brexit, les inquiétudes sont multiples : que vont décider les investisseurs traditionnels de la City s'ils n'ont plus accès au passeport européen ? HSBC, Goldman Sachs ont déjà décidé de transférer des postes ou des filiales ailleurs en Europe, en France et en Allemagne notamment. Quelle sera la stratégie des grandes entreprises ? Certaines ont déjà décidé de s'installer ailleurs (Easyjet en Autriche), d'autres réfléchissent à délocaliser leur sites britanniques (Airbus). Dans tous les cas de figure, l'énergie des Britanniques sera pendant longtemps absorbée par les négociations avec l'UE, rendant le pays plus introverti que ne le souhaitait Theresa May : la Première ministre voulait croire à l'émergence d'un « *Global UK* » - Une Grande-Bretagne mondiale -, mais c'est plutôt à un royaume autocentré et provincialisé que risque de ressembler le Royaume-Uni pendant la prochaine décennie.

Autant dire que les épreuves et les risques multiples déclenchés par le Brexit sont autant de repoussoirs pour les autres pays européens. Le Brexit était censé ouvrir la voie pour de nouvelles poussées populistes et nationalistes : il en est plutôt le fossoyeur. Déjà, les élections en Autriche en décembre 2016 et aux Pays-Bas, en mars 2017, avaient signé l'échec des partis favorables à la sortie de l'UE. Le coup fatal leur a ensuite été donné en France avec la victoire d'Emmanuel Macron, dont la campagne avait largement reposé sur un parti pris européen novateur et déterminé.

Qu'en sera-t-il des négociations ?

Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni notifiait officiellement au président du Conseil européen la volonté du Royaume-Uni de déclencher les procédures prévues par l'article 50 du Traité de l'Union européenne. De son côté, celle-ci avait adopté, le 22 mai, les directives de la négociation et nommé Michel Barnier comme négociateur en charge. Pour l'UE, il y aura en réalité deux négociations bien séparées [2]. La première, qui s'est ouverte formellement le 19 juin à Bruxelles, est la négociation de retrait : elle est prévue par l'article 50 et peut durer au maximum deux ans. La seconde négociation aura pour but de trouver un accord sur les relations futures entre l'Union et le Royaume-Uni. Elle durera... le temps nécessaire à l'obtention d'un accord. Ce second volet de négociations devrait logiquement s'ouvrir après le retrait, quand Londres sera devenue la capitale d'un pays étranger, même s'il est possible qu'un certain chevauchement intervienne entre les deux exercices.

Pour les Européens, l'objectif de la négociation de retrait est d'assurer la clarté et la sécurité juridiques dans quatre domaines : le statut des trois millions de ressortissants européens installés en Grande-Bretagne, le règlement financier, l'Irlande, les marchandises déjà sur le marché unique avant le Brexit. Ne serait-ce que sur ces quatre dossiers, la complexité est redoutable : ainsi, la facture du Brexit s'inscrit dans une fourchette comprise entre 70 et 100 milliards d'euros, et il est concevable que le négociateur britannique, David Davies, conteste à la fois le montant et le mode de calcul des sommes dues. S'ajoutent également la question des deux agences de l'UE présentes sur le territoire britannique et qui devront être déménagées (aux frais de Londres) sur le continent : l'agence européenne des médicaments et l'Autorité bancaire européenne. Parmi les autres sujets cruciaux, figurent également la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord, les zones de souveraineté du Royaume-Uni à Chypre et l'avenir de Gibraltar. Quant aux 73 députés britanniques présents au Parlement européen, leur pouvoir, jusqu'à la fin de la négociation, est légalement identique à celui des autres parlementaires : mais est-il politiquement acceptable qu'ils puissent voter sur des décisions qui ne s'appliqueront plus à leur pays à partir de mars 2019 ? Et comment seront affectés ces 73 sièges de députés lors des élections du Parlement européen en 2019 ?


Quant au sort final du Royaume-Uni par rapport à l'Union européenne, plusieurs modèles, du plus intime au plus étranger, sont envisageables : la Suisse, la Norvège, la Turquie, le Mexique ont chacune négocié des statuts – et donc des droits et des devoirs différents au regard de l'UE. Mais avant d'en arriver à cette étape, les inconnues foisonnent.

Certains imaginent notamment un revirement politique complet des Britanniques : devant l'ampleur des difficultés, devant l'énormité des dégâts présents et avenir, un nouveau gouvernement pourrait organiser un nouveau référendum demandant la fin du Brexit et le maintien ou le retour dans l'UE : un tel scénario me paraît peu crédible. En toute hypothèse, il n'est pas dans l'intérêt de l'UE de concentrer toute son énergie dans la question britannique. Les Européens ont bien d'autres problèmes à régler – ne serait-ce que le retour à une croissance soutenue. Ils ont bien d'autres projets positifs à mettre en œuvre pour renforcer l'adhésion des citoyens, bien d'autres politiques à inventer pour rester une grande puissance influente dans la mondialisation. Le Brexit est sans aucun doute l'évènement le plus déterminant pour décider du destin du Royaume-Uni au XXI^e siècle. Il ne l'est pas et ne doit pas le devenir pour l'Union.

Nicole Gnesotto,
Professeure du Cnam,
chaire Union européenne

[1] Orientations du Conseil européen, 29 avril 2017 ;

[2] Londres souhaiterait mener ces deux négociations en parallèle, ce que refuse le cadre de négociation agréé par le Conseil européen.

 Citoyenneté Europe

Le dernier Cnam mag'

LE CNAM MAG' #9

Société numérique, société inclusive ?

1 mai 2018

[+ Retrouvez tous les numéros](#)

Le Brexit...and after?

Retrouvez la première contribution de Nicole Gnesotto à propos du Brexit sur le Cnam blog.

Suivre les cours de Nicole Gnesotto

le [Certificat de spécialisation Union européenne](#)

I'UE Mondialisation et Union européenne

I'UE Union européenne : enjeux et grands débats

Les conférences du Forum Europe

Le Forum Europe est un cycle de conférences publiques créé par Nicole Gnesotto.

Découvrez-les en vidéo, ainsi que les prochaines dates.

L'auteure



Nicole Gnesotto, professeure titulaire de la chaire Union européenne au Cnam.

[+ tous ses articles](#)

<http://blog.cnam.fr/anciennes-rubriques/actu/le-brexit-un-an-apres-un-souci-pour-nous-une-catastrophe-pour-eux-9327>